

221C3016
FR0004056851-FS0878

5 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 2 novembre 2021, le seuil de 10% du capital de la société VALNEVA SE et détenir indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹, CDC Croissance et CNP Assurances qu'elle contrôle, 10 473 794 actions VALNEVA SE représentant 17 930 579 droits de vote, soit 9,97% du capital et 14,03% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	9 265 478	8,82	16 722 263	13,09
CDC Croissance	1 207 901	1,15	1 207 901	0,95
CNP Assurances	415	ns	415	ns
Total CDC	10 473 794	9,97	17 930 579	14,03

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société VALNEVA SE³.

¹ Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 105 086 163 actions représentant 127 763 819 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société VALNEVA SE du 3 novembre 2021.